

## FÊTE DE LA MUSIQUE 2025 - CHARTE DE PARTICIPATION

---

**A retourner IMPERATIVEMENT SIGNÉE AVANT LE 31/05/2025 accompagnée de la fiche de candidature à : [mairie@laguerchedebretagne.fr](mailto:mairie@laguerchedebretagne.fr)**

**Article 1 Présentation :** La Ville de la Guerche de Bretagne met en place un appel à participation pour la Fête de la Musique prévue le **vendredi 20 juin 2025**.

**Article 2 Conditions :** Cet appel à candidatures est ouvert à tous les musiciens et chanteurs de la ville de la Guerche de Bretagne. Les mineurs doivent obligatoirement fournir une autorisation parentale et devront être accompagnés d'un représentant légal le jour de la Fête de la Musique.

**Article 3. Modalités de sélection :** Les candidat(e)s doivent adresser un dossier de candidature ainsi que la présente charte signée **avant le 31 mai 12h.** : par courriel à [mairie@laguerchedebretagne.fr](mailto:mairie@laguerchedebretagne.fr). Les candidats devront joindre un lien internet permettant l'écoute de 2 titres chantés ou joués par leurs soins. Le nombre de candidats retenus sera fonction des places disponibles.

**Article 4. Organisation :** Les candidats retenus se produiront en extérieur, dans la ville de la Guerche de Bretagne, et ce dans les conditions suivantes :

- Rémunération : la participation de la Fête de la Musique **est bénévole**.
- Technique : une scène ainsi qu'un branchement électrique seront mis à disposition par la Ville de la Guerche de Bretagne. Les éléments de sonorisation (enceintes/tables de mixage/micro etc) seront gérés par chaque candidat.
- Les candidats seront conviés à une audition début juin.
- Les participants devront assister à au moins une réunion technique dont la date leur sera communiquée par e-mail. La présence à cette réunion est obligatoire.
- Durée de la prestation : Chaque candidat pourra bénéficier du plateau pour un temps limité, selon le nombre d'artistes présent(e)s.
- Ordre de passage : Il sera indiqué aux candidats par les services de la ville et ne pourra pas être remis en cause.

**Article 5. Engagements des candidats sélectionnés :**

Les participants s'engagent à :

- Respecter l'organisation mise en place par la ville : le créneau horaire, le temps de passage qui leur sera attribué ainsi que les conditions de sécurité des biens et des personnes telles qu'elles seront transmises par la ville.
- Ne pas tenir de propos diffamatoires ou insultants, qui inciteraient à la discrimination, à la haine, ou à la violence contre une personne ou un groupe de personnes en raison de leur lieu d'origine, de leur nationalité, de leur race, de leur religion, de leur sexe, de leur orientation sexuelle, ou de leur handicap.

**Article 6. Engagements de la ville :** La Ville met à disposition le domaine public et dans la mesure de ses moyens techniques et matériels, des équipements et l'alimentation électrique de la scène positionnée en extérieur, dans la ville. Elle assure la coordination générale de la Fête de la Musique ainsi que la réalisation et la diffusion du programme de la soirée.

**Article 7. Modalités d'inscription :**

Documents à envoyer pour l'inscription : La fiche de candidature accompagnée des pièces à fournir La charte de participation signée L'autorisation parentale pour les enfants mineurs

**Article 8. Droits de diffusion des productions** Les participants à la fête de la musique s'engagent à autoriser, sans contrepartie, la Ville de la Guerche de Bretagne, à diffuser les images fixes et animées (photographies ou films) prises par elle au cours de la manifestation sur tout support dans le but d'en assurer la valorisation.

**Article 9. Annulation :** Si pour des raisons internes ou externes, en particulier celles liées à la pandémie du COVID 19 et au mauvais temps, l'organisateur devait être conduit à annuler la Fête de la Musique, sa responsabilité ne pourrait être engagée.

**Article 10. Rappel du calendrier :** Clôture des inscriptions : Le samedi 31 mai 2025.

**Article 11. Pour tout renseignement** concernant cet appel à participation, contacter :  
Mairie de la Guerche de Bretagne – 2 rue du cheval blanc- 35130 La Guerche de Bretagne - par mail : [mairie@laguerchedebretagne.fr](mailto:mairie@laguerchedebretagne.fr)

Je, soussigné(e), ..... certifie avoir pris connaissance de la présente charte de participation à la Fête de la musique organisée par la ville de la Guerche de Bretagne le vendredi 20 juin 2025, et m'engage à en respecter impérativement les dispositions.

Fait à la Guerche de Bretagne, le .....

Signature

Pour les mineurs, le représentant légal